

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

3^{ème} Commission
N° CP-2020-9-3-5

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT À L'AEROPORT DE COLMAR-HOUSSEN

Résumé : Dans le cadre de la politique en faveur des grands projets, il est proposé :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 €, soit 24,92 % d'une dépense subventionnable de 280 900 €, à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS pour la construction d'un hangar de 540 m²,
- d'approuver la convention afférente pour la subvention d'investissement et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 2 octobre 2020.

Le soutien du Département est plus que jamais utile à la plateforme aéroportuaire de Colmar-Houssen. En effet, en plus de ses activités habituelles liées à l'aviation sportive, associative et touristique, elle a montré toute son utilité lors de la crise liée au COVID-19 en permettant des transferts sanitaires réalisés par l'intermédiaire d'avions biturbines (de type jet d'aviation d'affaire), d'hélicoptères en complément de l'héliport de l'Hôpital Pasteur et d'un avion-cargo militaire de type A 400 M, d'un fort tonnage, ayant permis l'évacuation de 4 personnes accompagnées de l'équipe SAMU 68, jusqu'à Toulouse.

Cette plateforme s'inscrit donc au sein du territoire alsacien en parfait complément de l'EuroAirport. Pour rappel, le Département a déjà répondu favorablement à la demande de subvention de fonctionnement 2020 à hauteur de 30 000 €, mais il est à noter que l'aéroport accuse aujourd'hui un déficit de 80 000 € en raison de la crise sanitaire, par rapport à une année normale. Le compte de résultat en fin d'année sera très certainement tout juste à l'équilibre, voire négatif.

Par ailleurs, l'activité de l'aéroport est principalement orientée vers l'aviation sportive locale (46,3% des mouvements 2019) et touristique et de loisirs (52,1%) qui représentent plus de 98% du total des mouvements.

Ce constat fonde l'attribution d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L.1111-2 et L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Subvention d'investissement

Comme pour toute plateforme aéronautique, la Société de l'Aéroport de Colmar SAS (ADC) doit périodiquement rénover ses installations de sorte à les maintenir dans un état de conformité aux prescriptions réglementaires et à pouvoir assurer un accueil et des services de qualité.

Cette obligation de service a fait l'objet d'investissements en 2018 et 2019 pour un total de 754 000 € et un soutien :

- en 2018, de 120 000 €, de la Région Grand Est, de Colmar Agglomération et du Département, pour chacun,
- en 2019, de 68 250 € de Colmar Agglomération et du Département et de 60 000 € de la Région Grand Est.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) conclue avec Colmar Agglomération pour la période 2017-2024, de nouveaux investissements doivent permettre de répondre aux exigences de l'aviation civile, afin de maintenir, mais aussi et surtout de développer les capacités de l'aéroport, tout en veillant à sa sécurisation. Le plan d'investissement sur la durée de la DSP est évalué à 6 M€.

En effet, le nombre de mouvements reste stationnaire au fil des ans (hors crise sanitaire) parce qu'il n'y a plus de place dans les hangars. Ce sont donc des habitués qui utilisent l'aéroport sans qu'il y ait possibilité d'accueillir de nouveaux aviateurs. Plusieurs conséquences découlent de cette situation :

- la société ADC SAS doit refuser des demandes d'utilisation de la plateforme se privant ainsi de nouvelles sources financières,
- le développement de la plateforme garantit les recettes et sécurise le budget de fonctionnement. L'absence d'un budget de fonctionnement solide peut menacer la pérennité du poste de contrôleur rattaché à la tour de contrôle, réduisant de fait l'intérêt de cet aéroport.

Il est donc primordial d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport en créant de nouveaux hangars.

En date du 8 juillet 2020, la société ADC SAS a fait parvenir au Département une demande d'aide à l'investissement pour la construction d'un hangar supplémentaire de trois cellules de 12 m x 15 m chacune, soit au total 540 m². Actuellement, l'aéroport totalise 30 000 mouvements. Ce hangar permettrait d'en gagner environ 2 000.

L'opération fait apparaître un budget prévisionnel de 280 900 €.

Les collectivités qui soutiennent de longue date l'aéroport de COLMAR se sont concertées pour accompagner l'exploitant dans ces investissements qui dépassent sa capacité à en assurer seul la charge.

Le montage financier partenarial qui est proposé pour cette phase de travaux pourrait s'établir comme suit :

Partenaires	Montant prévisionnel (HT)	Taux de participation
Colmar Agglomération	70 000 €	24,92 %
Département du Haut-Rhin	70 000 €	24,92 %
Région Grand Est	70 000 €	24,92 %
Maître d'Ouvrage : ADC SAS	70 900 €	25,24 %
TOTAL	280 900 €	100 %

Le détail des travaux pour cette opération figure en annexe 1.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'accorder une subvention d'investissement de 70 000 € (soit 24,92 % d'une dépense subventionnable de 280 900 €), à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS pour la construction d'un hangar de 540 m². Une convention de financement, jointe en annexe au présent rapport, précise les modalités de versement de cette aide,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 13421, service 190.
- d'approuver la convention afférente pour la subvention d'investissement et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH